



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Maladies fongiques

Question écrite n° 19841

Texte de la question

M. Jean-Claude Leclabart attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur l'impact des maladies fongiques en agriculture. Le monde agricole doit gérer tout au long du cycle des cultures des champignons pathogènes qui menacent les rendements et la qualité des récoltes. On estime que la septoriose et la rouille noire réduisent de 20 % la production de blé. Cette production ainsi perdue pourrait nourrir 8,5 % de la population mondiale, soit environ 600 millions de personnes. Concernant la qualité des productions, l'apparition de mycotoxines dans les cultures peut avoir un impact sur la santé humaine. La pourriture grise des raisins peut, par exemple, indirectement être à l'origine, de la production d'une mycotoxine naturelle ayant des propriétés cancérigènes, néphrotoxiques, tératogènes ou encore immunodépressives : l'ochratoxine A. Avec les évolutions du climat pouvant favoriser des températures douces voire chaudes et une pluviométrie élevée, les agriculteurs ont besoin de solutions diversifiées (soufre, cuivre, strobilurines, triazoles, SDHi) pour garantir des niveaux de production satisfaisants en quantité et qualité. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer de quelle manière son ministère encourage la recherche et l'innovation pour toujours proposer des solutions durables aux agriculteurs.

Texte de la réponse

La recherche et l'innovation constituent des actions essentielles pour lutter contre les maladies fongiques de manière non chimique, notamment dans le domaine de la sélection variétale. Des obtenteurs ont ainsi par exemple récemment mis sur le marché des cépages de vigne résistants au mildiou et à l'oïdium, qui sont les deux principales maladies cryptogamiques foliaires de la vigne à l'origine de nombreux traitements phytosanitaires. Le plan d'actions sur les produits phytopharmaceutiques et une agriculture moins dépendante aux pesticides lancé en avril 2018 vise notamment la réduction rapide de l'utilisation des substances les plus préoccupantes pour la santé et l'environnement. Il prévoit également d'amplifier la recherche et le développement d'alternatives, et la mise en œuvre de ces solutions par les agriculteurs. Dans ce cadre, le Gouvernement a dégagé d'importantes enveloppes de financement. Ainsi, le plan Ecophyto dispose d'un budget de 7 millions d'euros par an pour financer des projets de recherche et d'innovation. En outre, un programme prioritaire de recherche « Cultiver et protéger autrement » vient d'être mis en place, avec une dotation de 30 millions d'euros. Enfin, la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous prévoit la mise en œuvre d'une stratégie nationale de déploiement du biocontrôle. Celle-ci devrait être publiée d'ici fin 2019.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leclabart](#)

Circonscription : Somme (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19841

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [28 mai 2019](#), page 4877

Réponse publiée au JO le : [12 novembre 2019](#), page 9930